

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 25-181 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Résumé : Ce règlement vise à établir les conditions et les objectifs pour l'acquisition prioritaire de biens immobiliers par une municipalité lorsqu'ils sont mis en vente.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 25-181 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 26^e jour d'août 2025.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière